

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE** tenue le **10 JUILLET 2023 à 9 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK	conseiller.

Sont absents :

Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2023,194 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2023,195 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2023,196 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. TRANSFERT D'UNE PARTIE DU LOT 5 741 429 (rue Couture projetée) À LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS – Modification de la résolution n° 2023-120
7. RUE DES CÈDRES – Remplissage des terrains – Ajustement du prix
8. LEVÉE DE LA SESSION

**2023-171 RÉSOLUTION NO 2023-171
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2023,197 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 juillet 2023.

**2023-172 RÉSOLUTION NO 2023-172
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté.

2023,198 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2023,199 TRANSFERT D'UNE PARTIE DU LOT 5 741 429 (rue Couture projetée) À LA SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES DE KINGSEY FALLS – Modification de la résolution n° 2023-120

**2023-173 RÉSOLUTION NO 2023-173
Remplace VENTE DU LOT 5 741 429 À LA
R 2023-120 SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES
DE KINGSEY FALLS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En adoptant la résolution n° 2023-120, la ville avait accepté de transférer une partie du lot 5 741 429 à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. (SIEKF) pour lui permettre de compléter des projets;
- 2 La SIEKF demande maintenant à la ville de lui vendre tout le lot;
- 3 Il y a lieu que la ville accepte de vendre ce lot à la SIEKF;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à vendre à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. le lot 5 741 429 du cadastre du Québec.
- 2- **MODALITÉS.** La vente se fera au montant de l'évaluation, soit **CENT DOLLARS (100,00 \$)**. La ville fera cadastrer le lot, tel que requis.

La SIEKF devra s'assurer de conserver la station de vidange de roulotte qui appartient à la ville au même endroit et qu'elle soit facilement accessible pour les utilisateurs.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution n° 2023-120.

- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc.

**2023,200 RUE DES CÈDRES – Remblayage des terrains –
Ajustement du prix**

**2023-174 RÉSOLUTION NO 2023-174
REMBLAYAGE DES TERRAINS
SUR LA RUE DES CÈDRES
AJUSTEMENT DU PRIX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le 20 octobre 2022, la ville accordait à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. le mandant pour le remblayage de terrains sur la rue des Cèdres;
- 2 La ville demande du remblayage additionnelle cette année et que la firme demande un ajustement du prix pour la poursuite du mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer l'ajustement de prix demandé par Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. pour la poursuite des travaux de remblayage des terrains de la rue des Cèdres.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le nouveau prix de **VINGT-CINQ DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (25,75 \$)** du mètre cube, plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.

2023,201 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 9 h 43.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

